

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

3/4 – OPERATION « LACORDAIRE » - PARCELLE SECTION AM n° 792 –
CESSION PARTIELLE DU TERRAIN A LOGIS METROPOLE

Le bailleur Logis Métropole envisage la création d'une résidence de 25 appartements en R+2, sur le terrain jouxtant la piscine municipale, rue Lacordaire.

Ce projet qualitatif, respectant des prescriptions urbaines et paysagères, a fait l'objet de plusieurs réunions d'information et de concertation de la fin du mois de mai au 8 octobre dernier.

Pour mener à bien cette opération, Logis Métropole doit s'assurer, au préalable, de la maîtrise foncière du terrain communal dont il a besoin.

La parcelle utile à Logis Métropole a été définie par le plan de division provisoire, dressé en décembre 2015 par la SCP Antoine ESTADIEU, Géomètre-Expert.

Il s'agit du terrain appartenant au domaine privé de la commune désigné en section AM n° 792p1, pour une contenance de 2 807 m², situé rue Lacordaire et classé en zone UBa au Plan Local d'Urbanisme.

A l'issue des négociations menées entre le bailleur et la Ville, il est envisagé que la commune cède à Logis Métropole, au prix de quatre-vingt-quatre mille deux cent dix euros hors taxe (84 210 € HT), la parcelle désignée ci-dessus, l'évaluation du terrain ayant été sollicitée par la Ville auprès des services de France Domaine.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- céder au prix de quatre-vingt-quatre mille deux cent dix euros hors taxe (84 210 € HT), au profit de Logis Métropole, le terrain cadastré section AM n° 792p1 sis rue Lacordaire, d'une surface de 2 807m²,

- engager les formalités nécessaires à la cession et à signer tout acte utile qui sera rédigé en l'étude de Maître DELETOILLE, notaire à Lille, les frais afférents à cette cession étant à la charge de l'acquéreur,

- inscrire les mouvements financiers correspondants au budget de la commune sur l'exercice 2017 au chapitre budgétaire 95 compte nature 024 « produits des cessions d'immobilisation ».